



syndicom

GEWERKSCHAFT MEDIEN UND KOMMUNIKATION
SYNDICAT DES MÉDIAS ET DE LA COMMUNICATION
SINDACATO DEI MEDIA E DELLA COMUNICAZIONE
SINDICAT DA LAS MEDIAS E DA LA COMMUNICAZIUN

**Notre
service public:
moderne et
résistant à la crise**

Congrès 2021

Editeur:

© syndicom, Monbijoustrasse 33, case postale, 3001 Berne

1ère édition: octobre 2021

Auteur: Daniel Münger

Traductions: Service de traduction

Impression: Bubenberg Druck- und Verlags-AG, Monbijoustrasse 61, 3007 Berne

Principe

En tant que bien commun, le service public sert l'intérêt général. Une infrastructure publique solide et des services publics qui garantissent à tous un accès non discriminatoire à ses prestations est un acte concret de justice. Mais c'est aussi une condition démocratique qui garantit la cohésion sociale d'une société. L'accès, mais surtout le développement du service public, et donc de l'économie sociale, est un enjeu majeur de syndicom. Il est dans l'intérêt de toutes et tous.

Table des matières

Introduction	2
Digression. Le contexte économique: la double crise	4
1 Ce que nous entendons par service public	7
1.1 Le service public proche des habitant-e-s	8
2 Nouveau management public et stratégies néolibérales	9
3 Numérisation	10
3.1 Administration publique numérique	10
3.2 Télétravail à domicile, travail de plateforme.....	11
3.3 Souveraineté des données, contrôle, droits fondamentaux numériques	12
3.4. Fracture numérique et écologie des médias.....	14
4 Travail et partenariat social	14
5 Privatisations	15
6 Assurances sociales	15
7 Ecologie, pandémie, démocratie	16
8 Dettes et impôts	16
9 Notre service public	17
10 Le numérique doit être mis en œuvre de manière sociale	18
10.1. Les trois niveaux de notre intervention	19
10.2 Cartographie du service public numérique	20
10.3 Le prolétariat du clic et le projet d'établir un contrat de travail universel.....	23
11 Service public dans les secteurs et les GI	24
11.1 Secteur Logistique.....	24
11.2 Secteur TIC	25
11.3 Secteur Médias	26
11.4 Groupes d'intérêt	28

Introduction

Jamais encore l'importance des pouvoirs publics et de leurs services ne s'est révélée de façon si éclatante que pendant la crise économique et du coronavirus de 2020. Le service public est le fondement sur lequel repose la Suisse. L'état dans lequel le pays sortira de la crise, comment la Suisse et sa société évolueront ces prochaines décennies, dépendra de sa transformation et de son développement. Une condition indispensable à la prospérité économique et sociale en Suisse est un service public fort, comme le montre l'histoire de notre pays.

L'idée à la base du service public remonte aux Lumières, au XVIII^e siècle: une société ne fonctionne que si la concentration de la propriété, des revenus, du pouvoir et des opportunités entre les mains de quelques-uns est compensée par un bien commun (le service public), une possession commune qui garantit à chacun, sans discrimination, l'accès aux biens élémentaires tels que la formation, la sécurité matérielle et physique, les soins de santé, les infrastructures, la sécurité juridique, les droits démocratiques, l'information et bien plus encore.

*Un bon service public n'est pas une option.
C'est la condition préalable à la démocratie et à la paix civile.*

Les besoins de la population déterminent ce que le service public doit fournir. La nouvelle situation modifie les besoins et, dans certains cas, en crée aussi de nouveaux. Aujourd'hui, l'accélération de la numérisation, la crise sociale, les crises répétitives et de plus en plus brutales de l'économie capitaliste, le Covid et la probabilité de nouvelles pandémies, la répartition de plus en plus inégale des biens et des opportunités, mais aussi la nécessité d'une transformation écologique et l'effondrement de l'opinion publique démocratique due à l'évolution dans le domaine des médias posent au service public d'immenses défis, dont certains étaient inconnus jusqu'alors. Les besoins de la population exigent la réinvention, le développement et le renforcement du service public.

Les syndicats du service public ont un rôle central à jouer à cet égard. S'ils ne l'assument pas, ils perdront leur raison d'être. Or, ils ne peuvent pas se concentrer uniquement sur la sauvegarde des acquis, les emplois et les salaires. Les syndicalistes doivent plutôt donner l'impulsion à la réorganisation du service public. Et ils doivent veiller à ce que ce nouveau service public contribue à façonner le système social et économique – comme l'a fait le service public par le passé. Reconnaître et endosser ce rôle d'organisation est essentiel pour l'avenir du travail, du mouvement syndical et de l'équilibre des forces entre le capital et le travail.

1 Pendant la crise sanitaire, le service public a protégé les habitant-e-s et a assuré le bon fonctionnement de la Suisse. Sans son pouvoir de cohésion, la société se serait effondrée.

2 Ce que beaucoup ont occulté, crève à nouveau les yeux: la paix sociale, les droits humains fondamentaux et la démocratie reposent sur un service public fort. C'est notre principal bien commun. En 2020, le retour du rôle central de l'Etat a été maintes fois commenté. Il s'agit là d'une réflexion superficielle et équivoque. Nous devons comprendre et différencier les rôles de l'Etat, des pouvoirs publics, de la politique et du service public. Il devient alors évident que le service public dispose d'une certaine autonomie à l'interface entre les habitant-e-s et l'Etat.

- 3** Les pays sans grandes disparités sociales, dotés d'un service public performant et efficace, peuvent mieux surmonter les crises que d'autres pays.
- 4** La nécessité urgente d'une transformation écologique, les crises climatiques déjà en cours, la numérisation, les quasi-effondrements répétés du système économique et social capitaliste, mais aussi le creusement des inégalités sociales exigent de toute urgence un renforcement du service public.
- 5** Le service public doit être rapidement renforcé, car la crise pandémique accélère certaines tendances telles que la numérisation, la concentration du capital, la réorganisation de la répartition internationale du travail et l'exacerbation des disparités sociales.
- 6** En particulier, la numérisation place le service public face à des tâches jusqu'alors inconnues. Par exemple, de nouveaux mécanismes de protection des données et de souveraineté des personnes doivent être inventés (ce qui est disponible à ce jour est totalement insuffisant). De nouveaux services publics doivent combattre la fracture numérique de la société qui touche et donc désavantage les personnes âgées, les femmes, les migrant-e-s, les plus jeunes et d'autres groupes. L'externalisation du travail vers des formes précaires de contrat et le taylorisme numérique sont des défis centraux pour le syndicat – et ces trois exemples ne font que schématiser le problème de la numérisation. Cela nécessite la création de nouveaux services publics pour protéger les droits élémentaires des citoyen-ne-s et rendre sociale la transformation numérique. De plus, il convient d'exploiter les opportunités numériques pour approfondir la démocratie, améliorer les conditions de travail et surmonter la crise écologique.
- 7** Bien que le rôle central du service public soit indéniable dans cette crise, les majorités bourgeoises au Parlement et les associations économiques poursuivaient implacablement la démolition néolibérale du service public. Les nouvelles «dettes» occasionnées par les paquets d'aide leur servent de levier. Le ministre des Finances a annoncé un rigoureux programme d'économies et la suppression de nombreux emplois. Si les paquets d'aide ne sont pas séparés des comptes de la Confédération et des cantons, ces programmes d'austérité toucheront de plein fouet le service public et les institutions sociales. Tant en termes de science économique que d'économie réelle, ce plan d'austérité de la dette est un non-sens absolu. Il nécessite néanmoins une argumentation syndicale précise et offensive. Les syndicats doivent former rapidement une large alliance pour contrecarrer l'attaque néolibérale et la combattre par une contre-offensive en faveur d'un service public moderne.
- 8** Si les syndicats et les autres forces du progrès social ne parviennent pas à imposer ce changement politique, les grands chantiers sociaux tels que l'écologie et la lutte contre la pauvreté croissante resteront en plan.
- 9** Faute de pouvoir mettre un terme au plan d'austérité de la dette, le démantèlement du service public se poursuivra alors que son renforcement serait nécessaire.
- 10** En cette période de turbulences majeures, réajuster l'ordre social (la relation entre capital et travail) est un enjeu à l'issue incertaine. Cela montre ce que les syndicats doivent faire. Les riches veulent exploiter la crise pour remettre en cause 150 ans d'acquis sociaux. Pour y

parvenir, le programme des néolibéraux dominants prévoit une forte réduction du service public, sa privatisation et sa destruction partielle (c'est l'objectif affiché et déclaré publiquement depuis des années, par exemple dans la presse économique). Nous, les syndicats, nous voulons apporter un remède à la crise en imposant des progrès sociaux et sociétaux. Lesquels passent par le développement et la modernisation du service public. L'histoire nous apprend que des progrès sociaux peuvent être obtenus en temps de crise. C'est pourquoi les syndicats devraient mener ces combats de manière offensive. Les deux à trois prochaines années offrent une fenêtre temporelle pour prioriser la numérisation sociale (service public numérique), la réduction du temps de travail, la régulation des banques et des fonds ainsi que d'autres sujets dans la discussion démocratique.

11 L'ordre économique et social est aujourd'hui à l'épreuve. Les problèmes sociaux s'exacerbent. Ils sont encore plus manifestes qu'en 2008, tout comme les contradictions économiques. Un système économique construit autour des intérêts du capital, des finances (banques, fonds, compagnies d'assurance, fiduciaires, etc.), et de l'économisation de tous les domaines de la vie (aussi appelé financiarisation¹) provoque des crises financières de plus en plus aiguës, paralyse les investissements et l'innovation, creuse les écarts de revenu et de fortune et divise la société.

12 Les travailleuses et travailleurs se sont syndiqués pour obtenir de meilleures conditions de vie et de travail et de meilleures opportunités pour leurs enfants. Donc pour s'émanciper des contraintes économiques et du diktat des actionnaires. Les syndicats y sont souvent parvenus. Ce résultat s'est traduit par une sorte de contrat social, un compromis social. Depuis les années 80 du 20e siècle, les néolibéraux ne cessent d'attaquer les acquis sociaux. Au vu des crises sociales et écologiques qu'ils ont provoquées, il ne suffit plus de s'engager pour de meilleurs salaires et plus de temps libre. En tant que principale force sociale organisée, les syndicats doivent aujourd'hui élargir leurs thèmes et leur mandat au-delà des entreprises. Comme au début du 20e siècle, ils doivent redevenir une force politique déterminante au 21e siècle. Pour ce faire, ils devront utiliser tous les instruments de la démocratie directe.

Digression. Le contexte économique: la double crise

Un fait concernant cette crise est profondément troublant. Pendant des années, lorsqu'il était question d'assurances sociales, de progrès social ou d'investissements importants, on martelait: «Il n'y a pas d'argent». Les investissements publics ont alors régulièrement diminué, et même l'OCDE a critiqué la Suisse (les investissements privés sont insuffisants depuis longtemps au niveau économique). En 2020, plusieurs dizaines de milliards de francs d'argent public ont été débloqués d'un seul coup pour sauver la crise – plus de deux fois plus que lors de la crise financière de 2008. Pourquoi? A-t-on ainsi initié une transformation écologique qui aurait créé des dizaines de milliers de nouveaux emplois (comme cela se produit actuellement dans plusieurs pays de l'UE et en Chine)? Ou une offensive de numérisation démocratique a-t-

¹ Par financiarisation, nous entendons la subordination non seulement des mécanismes économiques, mais aussi de la société entière (Etat, politique, groupes, personnes) aux règles de l'économie financière. Les profits ne sont pas utilisés pour des investissements, mais alimentent les marchés financiers spéculatifs. Les entreprises saines sont démantelées afin de monnayer leur substance. Des domaines fondamentaux de la vie, tels que l'éducation, la prévoyance et la santé ne peuvent plus s'appuyer sur des services publics parce que ceux-ci sont privatisés – ensuite les habitant-e-s doivent acheter ces services essentiels – s'ils en ont les moyens. Le marché boursier est en plein essor alors que l'économie réelle s'effondre et que des millions de personnes sont au chômage. Depuis les années 1990, le capitalisme financier a pris le contrôle de l'économie en dérégulant les marchés financiers. Au cœur du nouveau système se trouvent des fonds financiers gigantesques tels que BlackRock (fondé en 1988) qui, avec une fortune gérée de 7,4 billions de dollars (7 400 milliards), est bien plus puissant que la plupart des Etats.

elle été lancée? A-t-on investi dans la formation? Ou a-t-on au moins renouvelé des infrastructures obsolètes? Non. La grande partie des quelque 100 milliards de francs ont été consacrés à un nouveau sauvetage des banques et à des groupes. La Suisse manque une immense opportunité. Elle n'a pas de politique d'investissement public. Quelle force politique peut formuler, exiger et appliquer une telle politique d'investissement - si ce ne sont pas les syndicats ...

Pour saisir l'ampleur de la crise et ses conséquences, il faut comprendre que la crise du coronavirus (confinement, etc.) cache une crise du système économique mondial, qui a commencé déjà bien avant l'apparition du Covid-19.

Elle s'est traduite dès fin 2018 par un recul de la production industrielle (très marqué dans certains secteurs comme l'industrie automobile), par des indices de commande et d'achat dépressifs, par l'effondrement des prix du pétrole, la surchauffe des marchés financiers, la paralysie du marché mondial avant le confinement, des soutiens massifs aux banques (environ 1000 milliards de dollars en 2019, selon la Réserve fédérale américaine FED), par l'afflux indispensable de liquidités en dollars dans le monde grâce à une action coordonnée des grandes banques centrales (avec la participation de la BNS) dans les semaines précédant les premières mesures Covid-19... et d'autres processus.

En réalité, il s'agit de deux crises qui se renforcent mutuellement. C'est ce qui rend ce marasme mondial si difficile à lire et son déroulement peu prévisible.

L'épidémie a été l'occasion, à l'échelle planétaire, d'injecter sous la contrainte dans l'économie d'énormes sommes (entre-temps environ à hauteur d'un montant supérieur à plus d'un tiers du PIB mondial de 2019) provenant de fonds publics et des liquidités des Banques centrales. Ce «sauvetage» a une dimension historique inédite et il s'inscrit dans le prolongement du «sauvetage» de 2008: pour la deuxième fois en l'espace de douze ans, les pouvoirs publics sauvent le système économique de l'effondrement complet. A nouveau, les Etats et les Banques centrales reprennent les créances des banques, des groupes et des entreprises (même d'importantes parts des masses salariales) et tentent de les répercuter en grande partie sur les contribuables.

Pour se représenter les dimensions de ces sommes, faisons une comparaison: l'éradication de la faim dans le monde, comme le montrent des études réalisées pour les Nations-Unies, coûterait moins de 2% de cette somme, la transformation écologique de l'UE moins de 0,7% par an. Cette crise n'est pas simplement réversible. Et comme toutes les crises économiques, cet effondrement modifie aussi les structures économiques et les formes d'activité économique. L'ampleur des changements n'apparaîtra pleinement que dans quelques mois. Nous ne pouvons donc pas dire avec certitude aujourd'hui si la nouvelle répartition internationale du travail induira les entreprises suisses à relocaliser leur production ou au contraire à l'exploiter pour de nouvelles formes d'externalisation (p. ex. pour le travail de plateforme). Certaines tendances se font toutefois déjà jour. La survie de nombreuses PME est compromise, notamment celle des PME sous-traitantes qui sont le jouet des grandes entreprises. Dans le capital, un mouvement de concentration accru a commencé. Les actionnaires et les managers utilisent la crise pour dresser les entreprises à faire plus de profit, bien au-delà du besoin d'adaptation induit par le coronavirus (comme le prouvent les licenciements dans des entreprises pour lesquelles des solutions de chômage partiel sont prévues). Les formes de travail numériques connaissent un

essor fulgurant, les formes de travail précaires se multiplient et les rapports de travail réglementés (CCT, horaires de travail, etc.) sont mis sous pression.

Un chiffre peu remarqué dans les rapports du SECO jette une ombre supplémentaire à ce tableau: les économistes de la Confédération constatent une baisse des placements de capitaux en 2020 – et pronostiquent seulement une faible augmentation (à partir de ce niveau inférieur) pour 2021. Si l'on tient compte du fait que le seul maintien du capital nécessite quelques pour cent d'investissement, cela signifie que la Suisse perd une partie de son appareil productif (pas seulement dans l'industrie). Ce sont de mauvaises perspectives pour un grand nombre d'emplois.

La question se pose donc de savoir non seulement quand, mais aussi dans quel état nous sortirons de la crise.

Cela dépend d'une part de l'intention et de la capacité de l'Etat à maintenir le chômage partiel, les nombreux programmes de soutien, les crédits garantis et bon marché, etc. bien au-delà de la période initialement prévue, tout en garantissant simultanément les assurances sociales. Compte tenu de la crise qui sévit chez nos principaux partenaires commerciaux, la politique économique devrait aujourd'hui mettre tout en œuvre pour garantir le pouvoir d'achat intérieur et donc préserver les salaires et les mesures d'accompagnement, déclarer les CCT de force obligatoire, maintenir les prestations sociales (AVS, AI, AC, prestations complémentaires, etc.), encourager aussi bien l'indemnisation à 100% du chômage partiel par les entreprises que des augmentations salariales, et bien plus encore. Selon la dernière enquête disponible sur la structure des salaires (2018, publiée en avril 2020), les salaires réels ont eu tendance à baisser entre 2016 et 2018, et ils ont même parfois dégringolé, en particulier dans des branches sans CCT. Le pouvoir d'achat, lui, a encore davantage diminué en raison de la hausse des loyers, des primes maladie et d'autres coûts fixes. Aujourd'hui, les effets des crises continuent de peser sur le pouvoir d'achat disponible. Même si les mesures prises jusqu'à présent ont permis de garantir certains revenus, il n'y a eu aucune intervention de stabilisation ni même de soutien pour interdire par exemple les licenciements, imposer des salaires minimaux ou des augmentations de salaires dans le secteur public. L'expérience montre que les réductions d'impôts (telles qu'elles sont exigées régulièrement par le PLR) ne soutiennent pas le pouvoir d'achat ni n'encouragent les investissements, mais ne font qu'augmenter les bénéficiaires.

Entre-temps, des dizaines de travaux de recherche démontrent que la crise du Covid non seulement touche fortement les individus socialement les plus faibles, mais qu'elle accentue aussi les différences sociales, fait régresser l'égalité et pousse vers une nouvelle pauvreté d'importants groupes de population (retraité-e-s, jeunes de moins de 25 ans, intérimaires, emplois précaires, etc.). Jusqu'à présent, le Conseil fédéral refuse dans une large mesure des mesures ciblées pour ces groupes.

Les néolibéraux, certaines grandes entreprises et la place financière s'opposent toutefois avec véhémence même aux mesures visant à renforcer le pouvoir d'achat des moyens et bas revenus et à soutenir les PME. L'organe central de défense du capital, la NZZ, met déjà en garde contre un «socialisme en mode coronavirus»: les néo-libéraux semblent tentés de se servir de la crise pour stimuler fortement la redistribution du bas vers le haut actuellement en cours et pour transformer l'économie de la Suisse.

Aujourd'hui, les pouvoirs publics devraient se départir de leur politique du laisser-faire. Concrètement, ils devraient lancer une politique publique d'investissement et créer une perspective économique pour la transformation numérique et socio-environnementale. Car seuls ces grands efforts permettront de garantir et de créer des emplois.

1 Ce que nous entendons par service public

Il convient d'expliquer le concept de service public. Il est tout sauf clair. Chaque pays, chaque courant politique et divers scientifiques le définissent différemment. Le syndicat doit absolument savoir comment il appréhende le service public et comment celui-ci interagit avec l'Etat, les pouvoirs publics et la politique.

Le Conseil fédéral définit le service public comme suit:

«Par service public, on entend une desserte de base de qualité, comprenant des biens et des prestations d'infrastructure, accessibles à toutes les catégories de la population et offerts dans toutes les régions du pays à des prix abordables et aux mêmes conditions.»

Cette définition est d'une part floue (qu'est-ce qui fait partie de la desserte de base?), et d'autre part étroite dans sa délimitation volontaire à des «infrastructures». Elle a pourtant l'avantage de soulever des questions importantes:

- Quel est le contenu de cette «desserte de base»?
- Pour qui doit-elle être fournie?
- Qui doit y avoir accès?
- De quelle qualité doit être le service public?
- A quels prix?
- Comment est-il financé?

Quiconque tente de répondre à ces questions remarquera qu'un service public efficace doit (devrait) être adapté en permanence à l'évolution des besoins. Exemple: pendant la crise du coronavirus, qui force entre autres des centaines de milliers de personnes à télétravailler à domicile et à suivre une formation à distance, l'accès à des réseaux bien développés (capacité) et qui couvrent vraiment tout le territoire est absolument indispensable. Or les réseaux suisses ont touché parfois à leurs limites. Le développement des réseaux (fibre optique et renforcement des réseaux conventionnels? Ou la G5?) est loin de suffire: la crise montre que l'inégalité numérique (fracture numérique) s'accompagne d'un fossé social. La résolution de ces problèmes incombe en partie aux partenaires sociaux, mais c'est surtout la tâche d'un service public dynamique.

Les services publics ne peuvent donc pas être statiques. Un rôle central revient au syndicat dans l'aménagement du service public. Nous voulons le renforcer et le redéfinir pour les nouveaux besoins de la société. Une accumulation de nouveaux services publics n'est pas une option. Encore moins des positions uniquement défensives: elles affaibliraient le rôle des syndicats. Il doit être efficace, tourné vers l'avenir et avoir un effet social équilibrant.

Pour instaurer un peu de clarté pour la réorientation, nous devons déterminer les bases du service public. Les services publics ont pris naissance comme moyens des pouvoirs publics (Etat

et politique plus service public) pour promouvoir le développement économique et social. Les infrastructures, la sécurité juridique, les transports, la formation, la recherche, etc. soutiennent l'activité entrepreneuriale. Inversement, le service public fournit aux citoyens les services non offerts par l'économie axée sur le profit ou qu'elle offre de manière sélective ou uniquement à un prix élevé. Dans une société où une infime partie de la population détient le capital, les moyens de production et le pouvoir sur le travail et sur le revenu de la majorité, le service public est plus qu'un instrument correctif: il appartient à tout le monde et il sert l'intérêt général.

Le service public doit assurer non seulement un accès non-discriminatoire à tous les biens et services essentiels à un niveau de qualité élevé (sécurité publique, transports publics, approvisionnement en eau, énergie, information et moyens de communication, écologie, garde d'enfants, écoles et éducation, système juridique opérationnel, administration proche des citoyen-ne-s, soins de santé, sécurité sociale et prévoyance sûre, transactions financières...). Mais il doit aussi promouvoir l'égalité des chances (égalité, système fiscal juste, présence sur le territoire, etc.) et organiser la participation démocratique élargie. Les conditions de travail dans le service public doivent servir de référence pour le progrès social. Et les pouvoirs publics doivent intervenir dès aujourd'hui via des lois dans la révolution numérique de nos formes de travail et de vie et par la création d'un service public numérique. Enfin, le service public est l'épine dorsale d'un large domaine à but non lucratif de l'économie.

Ainsi, nous définissons le service public de façon globale. Les principes suivants doivent donc s'appliquer: le service public est notre patrimoine collectif. Il est guidé par les objectifs suivants: sécurité sociale, économique et physique, évolution humaine, égalité des chances, solidarité et démocratie profonde. L'accès au service public est un droit fondamental. Il doit être en principe gratuit, en tous les cas abordable (au mieux couvrir les coûts) et social. Il doit être transparent sur le plan des coûts. Chaque domaine du service public doit être soumis à un contrôle démocratique.

1.1 Le service public proche des habitant-e-s

Cette définition du service public abolit l'idée que le service public se compose d'une poignée de services publics et d'entreprises publiques ou proches de la Confédération – il doit offrir plus. La définition clarifie en outre les relations du service public avec l'Etat (aux trois niveaux – Confédération, cantons, communes) et avec la politique. La classe politique reflète les rapports de force entre les groupes de pouvoir et travaille – en fonction des majorités politiques – avec plus ou moins de force pour ou contre l'intérêt général (démantèlement du service public, réformes fiscales antisociales, politique économique). L'Etat (et le SECO) aussi. Un service public² proche des citoyen-ne-s – tel que nous y aspirons –, façonné par les habitant-e-s et doté d'une certaine autonomie institutionnelle peut pallier ce problème. Une compétence transversale joue ici également un rôle décisif: malgré toutes les attaques qu'il subit, le service public est connu en Suisse pour sa qualité comparativement élevée, car les femmes et les hommes qui le fournissent chaque jour exercent leur métier avec une éthique élevée. Prenons l'exemple de l'engagement du personnel soignant (et d'autres groupes professionnels du service public) en Suisse. De nombreux soignants ont été contaminés par le corona dans le cadre de leur activité. Dans leurs interviews et leurs journaux intimes, il était

² Cela peut intervenir via un droit garanti des citoyen-ne-s à certaines prestations du service public.

question régulièrement de l'éthique de leur profession et des services rendus aux personnes. Nous voulons mettre l'accent sur cette éthique.

2 Nouveau management public et stratégies néolibérales

Dans les années 1980, un concept appelé nouveau management public s'est imposé en politique. Le NMP vise à réformer les services publics en appliquant à l'économie privée les instruments, les formes d'organisation et les objectifs du secteur privé (p. ex. la réalisation de profits). Cette approche a rapidement influencé diverses réformes au cours des trois dernières décennies. Cependant, tout comme l'économie d'entreprise se trouve en porte-à-faux avec l'économie publique, le recours à ces critères économiques est également entré en conflit avec les tâches et les objectifs du service public. De nombreuses prestations du service public qui sont vitales pour les humains, la cohésion sociale et la démocratie ne peuvent pas être rentables – et ne doivent pas générer du profit (lignes de bus postaux dans des régions isolées, écoles, santé publique, police, universités, garde des enfants, soins etc.).

En fait, le NMP est l'une des nombreuses armes de l'offensive néolibérale visant à affaiblir, déréglementer, privatiser et détruire partiellement le service public. Les objectifs des néolibéraux étaient:

- de privatiser des parties potentiellement rentables du service public pour les sociétés;
- de s'accaparer d'autres parties des pouvoirs publics (p.ex. assurances sociales) pour contraindre la population à acheter des solutions beaucoup plus chères aux entreprises;
- et surtout d'affaiblir l'effet d'équilibre social du service public.

En réalité, des parties considérables du service public ont été déréglementées, externalisées et partiellement ou complètement privatisées. Des référendums et la démocratie directe ont repoussé certaines attaques particulièrement violentes des néolibéraux. Une bataille permanente perdue néanmoins: les associations économiques, les lobbys néolibéraux comme AvenirSuisse et la majorité de droite au Parlement ont multiplié les attaques, pas seulement contre des entreprises telles que PostFinance, l'AVS etc., mais aussi contre des acquis sociaux fondamentaux comme le droit du travail.

L'idée était et consiste encore à réaliser des économies drastiques dans les pouvoirs publics par le biais de mesures d'austérité et d'énormes réductions d'impôts pour les entreprises, les riches et les super-riches, dont la charge fiscale oscille aujourd'hui entre un bas niveau historique et zéro.

Comme le NMP, le non-sens économique de la politique du «zéro déficit», scientifiquement réfutée et économiquement contre-productive, a perdu de son éclat. La nouvelle s'est largement répandue que

- les déficits publics sont économiquement nécessaires;
- le NMP agit contre les intérêts de la majorité;
- les dettes publiques des deux dernières décennies ont été moins générées par les services publics et les transferts sociaux que par des subventions ouvertes et cachées aux banques et aux entreprises, par d'immenses paquets de sauvetage et par un régime fiscal antisocial (redistribution du bas vers le haut). Ce qui continue d'être le cas;
- l'endettement public est faible, mais la propriété publique nette est beaucoup plus élevée.

3 Numérisation

Avec la crise, la numérisation a fait un bond en avant dans les formes de télétravail à domicile et de travail de plateforme. Aussi dans la communication directe entre humains. Et dans le comportement de consommation: des plateformes telles qu'Amazon, les supermarchés en ligne et/ou les fournisseurs d'électronique connaissent une forte croissance (qui pourrait à nouveau ralentir, mais de nombreux clients ont adopté de nouvelles pratiques, dont certaines seront conservées en partie). C'est une question brûlante pour les services postaux et de coursiers. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, des signes de transferts durables vers les activités en ligne sont palpables. La communication via les applications se développe. La surveillance électronique a fait un grand pas en avant (pistage, exploration de données, cyberadministration, drones, etc.). En ce qui concerne le service public, la pression visant à accélérer la numérisation des services s'accroît.

Le confinement s'apparente à une tentative de grande envergure avec un démarrage à froid. A cet égard, il est apparu que:

- Les entreprises ne sont équipées qu'en partie pour le télétravail de masse (logiciels, matériel informatique, flux et protocoles de travail, sécurité et souveraineté des données.).
- Après plusieurs mois de pratique, les employé-e-s ont une image claire du télétravail, comme le montre un sondage de syndicom.
- Les pouvoirs publics et le service public sont eux aussi mal lotis en matière numérique. Les universités forment un exemple éclatant.
- Au Fonds national suisse, on a constaté qu'une partie des activités de recherche et d'enseignement se sont arrêtées même à l'EPFZ. L'infrastructure ou l'état d'esprit pourraient être en cause. Le problème est que quantité d'activités, comme la recherche, nécessitent un échange direct et personnel (en équipes). Pour la plupart des activités, des discussions courtes et informelles s'imposent. Dans le bilan, la courbe d'apprentissage et la réactivité semblent être élevées dans le service public.
- Les réseaux ont touché à leurs limites. Ceci est souvent illustré par l'anecdote selon laquelle le flux de Netflix a dû être ralenti pour assurer les services d'urgence et le fonctionnement des hôpitaux. Mais le problème est plus profond.
- Le fossé numérique de la société s'est confirmé.

La poussée de la numérisation provoquée par cette crise lance un mouvement de rattrapage en Suisse. On a beaucoup parlé et écrit sur la numérisation, mais il s'avère que la Suisse est à la traîne en matière d'applications numériques. D'une part, parce que les investissements sont en général peu nombreux et, de l'autre, parce qu'en dehors du secteur du service public, on a misé jusqu'à présent uniquement sur des formes de numérisation prometteuses d'avantages économiques à court terme. Les technologies numériques utiles à la société («numérisation sociale») n'ont guère été exploitées. Personne ne sait aujourd'hui si la poussée de la numérisation due à la crise contribuera aussi à promouvoir ces technologies.

3.1 Administration publique numérique

La numérisation des administrations publiques progresse rapidement sous l'impulsion des besoins de la population. Comme une enquête récente le montre, les attentes grandissent de voir un plus grand nombre de processus administratifs traités via le réseau. Cependant, les décisions de numérisation sont surtout induites par des effets de rationalisation (économies de personnel), le contrôle accru de la population, les intérêts économiques (des sociétés informatiques, mais aussi des sociétés pharmaceutiques et des caisses maladie dans le cas de

l'e-ID des patients, etc.) et la forte commercialisation des entreprises qui proposent des solutions numériques complètes. Cette évolution, comme le montre le cas de l'Estonie, n'est pas sans danger.

S'agissant de la numérisation des administrations publiques, il incombe aux syndicats des services publics de faire appliquer les principes suivants:

- Les services numériques doivent être facilement accessibles à toutes et tous.
- Ils sont transparents et comportent un droit de consulter toutes les données.
- Les données doivent pouvoir être récupérées ou corrigées à tout moment.
- Chaque service doit également être utilisable sous forme analogique, et des personnes de contact sont nécessaires à cet effet.
- La collecte des données, leur traitement et leur utilisation doivent rester du ressort des pouvoirs publics – elles ne doivent pas être externalisées (p.ex.: ID électronique) à des entreprises privées.
- La protection et la sécurité des données sont prioritaires. Et chaque personne doit exercer la pleine souveraineté sur ses données. Voir également le chapitre 3.3.
- Ces règles donnent lieu à des droits légaux. Ils doivent être garantis par une instance indépendante d'investigation et de contrôle.

Un service public numérique, tel que nous le définissons, ne doit pas être confondu avec la digitalisation des administrations et services publics. Les besoins des êtres humains à l'ère des bouleversements numériques nécessitent de nouveaux services publics, qui protègent la population et lui rendent les possibilités de la numérisation accessibles.

3.2 Télétravail à domicile, travail de plateforme

Avant la crise, l'Office fédéral de la statistique estimait que peu de Suisses travaillaient régulièrement à domicile; un bon quart de la population active effectuait de temps en temps des tâches professionnelles à distance. La quarantaine a toutefois incité, voire contraint plusieurs dizaines de milliers de personnes à travailler à domicile.

Nous utilisons le terme de «télétravail à domicile» comme terme générique pour désigner diverses formes de travail numérique (à domicile) externalisé. Le terme «télétravail», en revanche, ne désigne que le travail à distance temporaire ou occasionnel («je travaille chez moi cette semaine»). Cela ne couvre ni le travail de plateforme ni l'externalisation durable des emplois vers le télétravail.

Maintes entreprises tentent d'ancrer le télétravail de manière permanente. Elles ont décelé de forts avantages en termes de coûts, liés à l'économie des postes de travail. La société Twitter compte ainsi employer 5000 de ses salariés uniquement en télétravail. Dans de nombreux cas, les employé-e-s ont travaillé à domicile sur leurs ordinateurs, avec leurs imprimantes et une infrastructure autofinancée. Les publications économiques et de management mentionnent un autre avantage pour les entreprises: avec le télétravail, celles-ci pourraient se débarrasser des rapports de travail traditionnels et de leurs acquis sociaux collectifs.

Un certain nombre d'arguments peuvent être avancés en faveur du télétravail à domicile. D'un point de vue écologique, il semble bon d'économiser des millions de kilomètres de trajets en voiture au travail. Toutefois, un véritable bilan écologique devrait inclure la charge environnementale élevée due aux infrastructures numériques et à l'activité numérique. Le

numérique est tout sauf neutre sur le plan environnemental. Les centres de données consomment par exemple d'énormes quantités d'électricité (souvent sale).

Dans des circonstances favorables, le télétravail à domicile peut donner aux salarié-e-s une certaine autonomie de temps et, dans le meilleur des cas, il facilite une répartition plus équitable du travail non rémunéré de soins et d'éducation au sein de la famille. Il ressort toutefois des expériences des semaines de quarantaine que de très nombreuses voix critiques se sont aussi fait entendre. Concrètement, les salarié-e-s se sont plaints avant tout de l'isolement social. Entre-temps, une enquête représentative réalisée par l'institut gsf.bern pour le compte de syndicom a été publiée. Une majorité ne rechigne pas au travail numérique à domicile, mais ne souhaite pas l'accomplir à plein temps. Une étude doit venir compléter l'enquête. Elle va examiner de plus près les effets sur la vie familiale, les opportunités des enfants issus de classes sociales défavorisées, les conditions spatiales (bureau à domicile), etc. Des études antérieures concernaient généralement des personnes qui travaillent à domicile de leur propre initiative, le plus souvent des groupes professionnels privilégiés, qui ont installé un véritable poste de travail à domicile. Ce n'est pas le cas de la majorité des télétravailleurs aujourd'hui.

Un autre aspect du télétravail mérite la plus grande attention du syndicat: la logique économique dominante fait que les rapports de travail s'assouplissent avec le télétravail et que le travail migre vers le travail de plateforme sur appel et en mode dumping. Dans le contexte des chaînes de valeur organisées internationales (mot-clé «relocalisation»), le travail de plateforme pourrait être amené à jouer un rôle important. Il y a là un défi de taille pour la garantie des conditions de travail et les salaires et pour la capacité d'organisation syndicale.

3.3 Souveraineté des données, contrôle, droits fondamentaux numériques

Ce sujet a déjà retenu toute l'attention de syndicom à un stade précoce. Mais pendant l'épidémie, les problèmes de sécurité, de maîtrise et de protection des données ont atteint une nouvelle dimension.

Lorsque les gens s'inquiètent de leur santé, le besoin de protection de leurs données personnelles, y compris des données de patients, semble manifestement perdre de son importance (comme le prouve le traçage du Covid). L'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux a considérablement réduit la sensibilité vis-à-vis de la divulgation des données et de leur commercialisation.

Entre-temps, les pratiques et le pouvoir de sociétés de données («pieuvres de données») actives dans le monde entier posent un problème que des scientifiques et des penseurs de premier plan ainsi que divers gouvernements considèrent comme un défi politique et social central de la prochaine décennie.

Il en va de même pour l'effondrement de la vie politique publique induit par les réseaux sociaux, qui remet sérieusement en cause la démocratie, ce qui se manifeste aujourd'hui dans la gestion de la pandémie et le poids de théories complotistes insensées.

Mais en termes pragmatiques, la question pour le syndicat aujourd'hui est de savoir quels efforts concrets peuvent être déployés pour mettre en œuvre un service public nouvellement conçu, qui garantit une protection efficace des données et le principe de la souveraineté des

données pour l'individu. Pour syndicom, la souveraineté des données revêt une importance capitale. Car si nous autorisons la mise en relation des données de consommation, de patients, de trafic et de comportement, la démocratie s'en retrouvera anéantie dans sa forme sociale. L'analyse des manipulations de l'opinion publique par Cambridge Analytica et d'autres sociétés prouve que ces applications du Big Data peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux.

Cela vaut également pour l'Etat: la surveillance électronique a été renforcée dans le cadre de la lutte contre la pandémie. Les processus décisionnels démocratiques ont été court-circuités par le droit d'urgence, et ce droit devrait être de plus en plus transposé dans le droit ordinaire.

Une expérience devrait toutefois nous alarmer: là où l'Etat ou des privés investissent dans des systèmes de surveillance et de police (centres de données, drones et autres techniques de surveillance, mise en relation de données, etc.), le contrôle n'est jamais réduit, mais toujours étendu.³

Les responsables de la protection des données du service public sont complètement dépassés à cet égard. Leur principe repose sur la correction réactive des développements. Leurs interventions arrivent en principe trop tard et peuvent souvent être facilement contournées. Le législateur (le Parlement) montre jusqu'à présent peu d'engagement pour modifier cette situation de laisser-faire. Dans le cadre du nouveau service public numérique exigé par syndicom, le syndicat devra développer une stratégie qui assure de manière proactive que les employé-e-s et la population maîtrisent leurs données.

Cela nécessite des solutions innovantes (voir chapitre Carte mentale). Valent, d'une part, comme principes fondamentaux les règles que nous avons définies pour les administrations publiques au point 3.1. Mais la souveraineté des données ne deviendra effective que si nous parvenons à ancrer les **droits fondamentaux numériques** nouvellement conçus dans la Constitution et la loi. En outre, le service public doit être équipé matériellement de sorte à pouvoir faire respecter ces droits fondamentaux. Ils peuvent se fonder, au moins en partie, sur le secret postal et des télécommunications.

Les discussions relatives aux droits fondamentaux et au contrôle de l'«or des données» sont très conflictuelles. A tous les niveaux. Alors qu'aux Etats-Unis, le débat sur un démantèlement souhaitable du groupe Google a commencé, Google tente actuellement d'empêcher par tous les moyens que les nouveaux iPhones soient équipés d'un système d'exploitation qui permette aux utilisateurs de désactiver le vol de données. Selon Google, les utilisateurs ne doivent pas pouvoir décider eux-mêmes. Cet exemple, petit mais symptomatique, montre avec quelle dureté sera menée la lutte pour la souveraineté des données. Dans quelques années, ce pourrait toutefois devenir un avantage concurrentiel pour Swisscom et La Poste d'intégrer une protection solide des données dans leurs services.

Mais l'application de droits fondamentaux numériques et de la souveraineté des données présuppose une forte pression démocratique. Il est facile d'imaginer avec quelle férocité les milieux économiques et leurs partis lutteront contre l'obligation de signaler individuellement aux personnes concernées la mise en relation de banques de données (par exemple des

³ Les débats sur les différents projets (solution D contre solution CH, etc.) et la communication de l'OFSP et du Conseil fédéral renforcent le soupçon qu'aucune réelle mesure n'est prise contre le transfert illimité de données personnelles.

données de caisses maladie avec des profils de mouvement ou des données médicales et des données ORP) et l'accès à ces banques de données.

La pression démocratique pour un service numérique complet doit être forte, notamment car ce service public doit imposer la souveraineté des données aussi vis-à-vis de l'Etat. Cela n'est pas possible sans transparence, contrôle et obligation de rendre des comptes.

3.4. Fracture numérique et écologie des médias

La crise du coronavirus a révélé à plusieurs reprises la fracture numérique (sociale, par sexe, par âge, régionale) de la société, qui représente un handicap sérieux pour de nombreuses personnes et remet en question certains acquis de l'égalité et de l'égalité des chances. En Suisse, l'accent porte moins sur l'équipement et la technique. Le cœur du problème réside plutôt dans l'accès aux services et aux applications.

Le service public, tel que nous l'esquissons, a pour tâche de combattre la fracture numérique. Il est possible d'y remédier par l'accès analogique à tous les services, des services de conseil, un vaste effort de formation dès l'école primaire, la détection de fonctions discriminatoires (par exemple liées à la dimension de genre) dans les applications, voire par le maintien des transactions en espèces (discrimination sociale via les moyens de paiement électronique).

En particulier, le service public tel que nous le concevons devrait exploiter le potentiel de la numérisation pour transformer les éventuels désavantages de certains groupes sociaux en acquis positifs. Les retraité-e-s pourraient être davantage impliqués dans la conception des services. L'isolement pourrait être rompu par des offres de forum et de formation, par exemple via une page «Les routiniers donnent des conseils». Ou des groupes d'entraide suprarégionaux (par exemple contre la précarité de l'âge) pourraient être mis en place. Cette problématique concerne notre société, l'économie, et même les hautes écoles.

Le même service public doit être chargé de lancer un débat sur l'écologie des médias et d'imposer le sujet de l'écologie des médias dans toutes les écoles. De récentes recherches sur les médias ont démontré que les réseaux sociaux ne portent pas seulement atteinte à certains droits fondamentaux (droit à la vie privée, protection contre les actes de violence). Ils constituent, au moins en partie, une forme de pollution sociale, qui doit être contrecarrée par une écologie adéquate. En particulier au vu de l'utilisation des médias par les moins de 35 ans, le secteur Médias de syndicom se doit d'empoigner cette tâche de toute urgence.

4 Travail et partenariat social

La double crise menace un grand nombre d'emplois. Malgré l'introduction du chômage partiel, le nombre de licenciements a fortement augmenté. Même les entreprises qui continuent à tourner ont supprimé des postes. Si aucun remède n'est apporté à la situation des PME, des centaines de milliers de jobs sont directement et indirectement mis en danger. A l'heure actuelle, tout semble indiquer une crise du travail durable, qui n'est en aucun cas circonscrite au secteur économique de l'exportation. L'indicateur de l'emploi du KOF (EPF) se situait à moins 19,9 points à la mi-mai, ce qui correspond à une baisse pire qu'en 2008. La concentration du capital, les changements structurels et la rationalisation résultant de la numérisation accélérée pourraient entraîner une destruction massive d'emplois décalée dans le temps. Des suppressions massives d'emplois menacent aussi le service public, et déjà bien avant les paquets d'austérité annoncés par le Conseil fédéral.

Mais ce n'est que la moitié du problème. Les associations patronales et les forces politiques de la droite, surtout l'UDC et le PLR, veulent utiliser la crise économique et la numérisation pour modifier les conditions de base des contrats de travail. Elles réclament un allongement du temps de travail, le démantèlement des mesures d'accompagnement, une augmentation du travail de week-end et de nuit, la renonciation aux vacances, l'annulation des crédits de temps, des réductions de salaire, des rationalisations, etc. Par ailleurs, elles cherchent à externaliser des emplois vers le travail à domicile. Ce n'est qu'à l'avenir que nous pourrions évaluer cette offensive dans toute son ampleur.

La défense des acquis CCT et, dans certains cas, des CCT elles-mêmes, exigera du syndicat des mesures plus sévères. Les contrats de travail ordinaires et les déclarations de force obligatoire doivent pouvoir être obtenus plus souvent.

5 Privatisations

Après que d'autres tentatives de privatisations (notamment de Swisscom) – incitées par le Conseil fédéral, l'administration et Avenir Suisse⁴ – ont échoué en 2016 au précédent Parlement, la privatisation rampante s'est poursuivie via des externalisations, des dérégulations, des mises au concours, de petits amendements de loi et la réduction des prestations du service public aux trois niveaux étatiques.

Le syndicat devrait accorder une attention particulière à une nouvelle forme de privatisation rampante: même si la numérisation crée de «nouveaux» services (en réalité principalement des services classiques sous une nouvelle forme technique), ces «nouveaux» services sont placés dès le départ entre les mains des entreprises, car les pouvoirs publics n'ont pas de stratégie de numérisation globale. Ce faisant, les conditions préalables élémentaires d'un service public, telles que l'accès pour tous, la fiabilité à l'échelle nationale, le caractère bon marché des services, etc. ne sont pas respectées.

6 Assurances sociales

Il faut s'attendre à de graves turbulences dans le système des assurances sociales. En premier lieu dans les caisses maladie et le 2e pilier. Le système des trois piliers ne convient pas à tous les salarié-e-s. Il lie fortement la sécurité de la prévoyance vieillesse aux hausses et aux effondrements spéculatifs des marchés boursiers – et ce, sans aucune forme de codécision au sein des entreprises (comme le prévoyait à l'origine le «modèle suédois»), malgré le fait que les caisses de pension gérées paritairement y détiennent une part massive d'actions. En périodes de crises économiques, le 2e pilier est mis sous pression et ses prestations sont considérablement réduites. Le fait que les caisses de pension se soient fortement orientées vers l'«or en béton» après 2008 offre un sursis aussi longtemps que les prix de l'immobilier et des terrains ne chutent pas. Le Conseil fédéral a accordé une haute garantie au secteur immobilier. Si le pouvoir d'achat national baisse et/ou si les taux d'intérêt hypothécaires augmentent et/ou si de nombreuses PME font faillite, une crise immobilière menace.

Sur la base des douze dernières années, une prévision économique s'impose: le deuxième pilier est soumis à une forte pression. Le certificat d'assurance annuel avec le juteux montant

⁴ En novembre 2016, Avenir Suisse a appelé à une attaque contre le service public sous le titre «Le mythe de la poule aux œufs d'or». Après Swisscom, ce devrait être la Poste, les CFF et d'autres chemins de fer, ainsi que les transports publics locaux et régionaux, les banques cantonales, les fournisseurs d'énergie, les hôpitaux, les universités, l'approvisionnement en eau, la SUVA et d'autres assurances sociales, et même la police et la sécurité qui sont soustraits à la propriété publique et privatisés.

épargné, qui maintient certains employé-e-s sous le charme du capitalisme, est une chose. L'autre, c'est la vraie rente.

7 **Ecologie, pandémie, démocratie**

Presque pas un jour ne se passe sans qu'une nouvelle découverte scientifique nous révèle un lien étroit entre les problèmes écologiques et la pandémie – tant dans le déclenchement de l'épidémie que dans son déroulement. On constate une forte corrélation entre une pollution atmosphérique extrême et la progression de maladies du Covid-19 particulièrement graves. De manière générale, la pollution de l'environnement, la destruction du paysage, la pollution chimique, les formes d'habitat accélèrent l'activation et la transmission des virus. Aujourd'hui, il n'est plus guère possible de contester la thèse selon laquelle ces événements se multiplient en raison de la destruction écologique massive.

Une autre menace s'est par ailleurs concrétisée. Les gouvernants et même les chercheurs climatiques renommés ne croient plus que des épisodes climatiques catastrophiques peuvent encore être évités. Pas plus que les gouvernements et les sociologues ne pensent que les tensions sociales croissantes peuvent être résolues. Car la redistribution des richesses et des opportunités ne leur semble pas être une option réaliste dans le capitalisme financier. Aujourd'hui, on considère de plus en plus l'urgence sanitaire comme un modèle apte à surmonter d'autres tensions. De nombreux groupes de réflexion commencent à envisager un éco-capitalisme néolibéral et autoritaire.

Quant à lui, le syndicat soutient des contrats de travail stables, la sécurité sociale, les grandes offensives d'investissement pour la transformation écologique et une numérisation démocratique. Ainsi que la poursuite et le développement du service public.

8 **Dettes et impôts**

Les pouvoirs publics ont certes un budget, mais ils ne sont pas un budget en soi. Il est économiquement utile, voire nécessaire, que les Etats, les cantons, les régions et les communes contractent des «dettes». Il n'y a ici pas de calcul simpliste (je ne dépense que ce que je gagne). Car les obligations d'Etat sûres détenues par les pouvoirs publics garantissent par exemple notre prévoyance vieillesse. Les emprunts publics, à condition qu'ils soient effectués dans de bonnes conditions, garantissent une économie saine. Ce serait une absurdité économique qu'un Etat ne saisisse pas l'occasion d'éponger d'anciennes dettes par de nouveaux emprunts à des taux d'intérêt très bas, voire négatifs, et qu'il ne lance pas d'importants programmes d'investissement. Ce qui frappe, c'est que l'opinion visant à rompre avec la manie de l'austérité se répand de plus en plus dans les récents débats parmi les économistes classiques.

En Suisse, les pouvoirs publics disposent actuellement d'une fortune nette de 5000 milliards de francs. Renoncer à construire la Suisse de demain pour l'enrichissement du 1% supérieur est plus qu'une négligence, c'est un crime politique.

Cela vaut aussi pour un régime fiscal de plus en plus injuste qui, comme la théorie néolibérale des dettes, repose sur des modèles réfutés depuis longtemps. Les économies d'impôt réalisées par les riches appauvrissent la société au lieu de l'enrichir, car les riches (et les entreprises) n'investissent ni ne dépensent sur le marché l'argent ainsi économisé. Du moins, pas de manière suffisante. Chez les économistes qui se sont défaits des égarements néolibéraux, la

règle d'or est la suivante: chaque franc d'argent public investi crée 2 francs de nouvelle richesse, un franc perdu en impôts seulement 50 centimes. Il serait donc juste – comme le reconnaissent entre-temps même la Banque mondiale et le club des riches, ou l'OCDE – de renforcer la progression fiscale et d'imposer davantage les hauts revenus et les bénéficiaires des entreprises. C'est d'abord une question d'efficacité économique, ensuite une question de justice et enfin une question de paix sociale.

9 Notre service public

Le service public n'est pas une option⁵. Il est le fondement de l'économie, de la société et de la démocratie. Autrement dit, c'est notre patrimoine collectif, notre propriété commune. C'est notre bien commun. syndicom veut renforcer ce fondement et le redéfinir.

En contre-poids à la «main invisible du marché», le service public comprend les activités des pouvoirs publics⁶. Il est avant tout le principal acteur économique de la Suisse. C'est le seul secteur économique qui a créé des emplois au cours des vingt dernières années. Il fournit l'infrastructure et assure la desserte de base sur l'ensemble du territoire. Il garantit à la population suisse un accès non discriminatoire et abordable à la formation et au perfectionnement, à la sécurité physique, à la sécurité juridique et à la protection de la personnalité, aux soins médicaux, à la sécurité écologique, à la mobilité, à l'information, aux services des réseaux, etc. Il garantit la sécurité sociale de toutes et tous. Il favorise la prospérité économique (emploi, opérations financières, investissements publics, etc.) et la transformation écologique. Il développe la propriété commune (biens communs, bien commun numérique, etc.), l'égalité des chances, l'égalité des droits et la participation de toutes et tous à la démocratie. Le service public est en principe gratuit, du moins peu coûteux. Il est financé par un régime fiscal équitable. Il constitue l'épine dorsale d'un vaste domaine de la société à but non lucratif. Les conditions de travail dans le secteur public doivent être déterminantes pour le progrès social.

En substance, le service public garantit les perspectives de vie de toutes et tous. En cela, comme l'enseigne l'histoire de sa création, il est la condition préalable pour l'exercice des droits fondamentaux. A l'origine, les droits démocratiques étaient réservés aux riches (suffrage censitaire, etc.). Les Lumières et la révolution bourgeoise ont gommé ces inégalités en créant la propriété commune. En font aussi partie les assurances sociales dans un Etat moderne.

En résumé, le service public agit dans l'intérêt général. Il est guidé par des objectifs de sécurité sociale, économique et physique, d'évolution humaine, d'émancipation, de solidarité et d'approfondissement de la démocratie. L'accès au service public est un droit fondamental. Le service public est un pilier du contrat social dans ses effets de solidarité et de redistribution. Le degré de civilisation d'une société se mesure à la qualité du service public.

C'est pourquoi syndicom a consolidé dans une proposition de principe adressée à l'USS les thèses suivantes:

⁵ Les néo-libéraux veulent empêcher les pouvoirs publics d'utiliser le service public pour promouvoir l'égalité sociale, la mise en œuvre de l'égalité juridique, d'impôts équitables et de droits fondamentaux. Un malentendu largement répandu parmi la gauche laisse penser que les néolibéraux veulent détruire l'Etat. Faux. Ils veulent en faire l'instrument de leur enrichissement et de leur domination.

⁶ Le pilier du service public n'est pas uniquement l'Etat. Cette tâche est aussi du ressort des entreprises de droit public, des institutions légitimes et de nouveaux organes responsables de biens communs («commons»).

1. La tendance visant à démanteler le service public doit être inversée. Le service public doit être développé en fonction d'objectifs stratégiques clairs et des tâches et principes susmentionnés. La privatisation, les privatisations partielles et les externalisations doivent être stoppées. Là où elles ont déjà été mises en œuvre et où elles réduisent le service public, elles doivent être annulées.
2. Le service universel doit être gratuit ou abordable sur l'étendue du territoire. En principe, le service public ne vise pas à réaliser des bénéfices. Sa conception et ses services aux usagers se distinguent clairement des intérêts de profit des entreprises privées et comportent des effets redistributifs et solidaires. Si des bénéfices sont générés, ceux-ci sont utilisés exclusivement pour des investissements dans le service public (infrastructure, prestation améliorée, formation du personnel ou des usagers).
3. Un service public numérique doit être créé. Il garantit non seulement la desserte de base technique (réseaux, etc.), mais fournit aussi à la collectivité des applications et accès aux données. Il veille à la sécurité et à la souveraineté des données des individus. En tant que bien commun numérique, le service universel développe et garantit des services de propriété numérique commune (archives publiques, services communautaires tels que Wikipédia, etc.), fournit des données open source, des logiciels libres, des licences de biens communs, etc. Il implique les usagers dans une véritable participation à la création du service public numérique et leur donne accès sans licence aux données et aux solutions de données. Enfin, il lutte contre les abus et contribue à sensibiliser le public à l'écologie des médias.
4. Le service public doit appliquer des salaires, des formes de contrat et des conditions de travail qui fixent des normes sociales pour la Suisse. Il faut empêcher la sous-enchère salariale par les externalisations, les chaînes de sous-traitance et les fournisseurs à bas prix.
5. Il convient de réformer les formes de gestion du Nouveau Management public, qui vont à l'encontre des objectifs d'égalité, de libre accès pour toutes et tous partout dans le pays, d'intégrité, de solidarité et d'utilité économique. Nous veillons à renforcer le contrôle démocratique du service public, à imposer une nouvelle éthique et valorisation du service public.

10 Le numérique doit être mis en œuvre de manière sociale

La numérisation reste une terra incognita du service public actuel. C'est ce que les Suisses et Suissesses ont ressenti douloureusement au printemps 2020.

*La numérisation n'est pas qu'une simple technique (du reste, pas si nouvelle)
qui progresse vers la quatrième révolution industrielle.
Elle modifie nos façons de produire, de travailler, de consommer,
de voyager, de vivre ensemble, de communiquer et le fonctionnement de la démocratie.
Les révolutions industrielles sont des processus puissants
qui reformatent tous les domaines de la société.*

La Confédération et les cantons ont largement placé la numérisation entre les mains des entreprises. Il n'existe ni un principe directeur digne de ce nom, ni aucune étude plausible

concernant ses effets sur le travail et la société: le SECO colporte avec complaisance la propagande des entreprises numériques et réduit à néant toute tentative, même rudimentaire, de façonner activement la numérisation au niveau parlementaire. Même lorsqu'il s'agit de l'atteinte la plus extrême à nos droits fondamentaux: la collecte et l'utilisation abusive de nos données personnelles dans les techniques d'extraction de données. Comme le montre l'exemple du Conseil numérique et des dossiers des patients, le gouvernement et l'administration se rendent même délibérément complices des entreprises pour faire fléchir la volonté du peuple et la loi. Le géant américain Google a participé aux réunions secrètes, mais ni les syndicats, ni les défenseurs de la protection des données, ni les associations de patients ou de consommateurs n'ont eu leur mot à dire. Il semble que la question est si importante et si rentable pour les entreprises et la majorité de droite qu'elles ne veulent pas être dérangées par le peuple dans leurs agissements. Rien que cela devrait nous mettre en alerte.

→ Déjà en 2017, syndicom a formulé ses positions sur la numérisation dans le Manifeste «Travail 4.0. Le monde du travail numérique».

Réaliser des potentiels. syndicom reconnaît dans une numérisation sociale et démocratique de grands potentiels de gains de productivité, des horaires de travail raccourcis, plus de temps libre, de meilleures conditions de travail, la mobilité écologique, la production et la consommation écologiques, des possibilités de formation continue, une participation démocratique élargie, la relocalisation, de nouvelles solidarités, l'égalité, l'autonomie et le développement humain. L'énumération même de ces évolutions souhaitables montre clairement que les possibilités de numérisation ne seront pas réalisées si elles sont soumises au seul critère du profit privé. Tout comme les pouvoirs publics ont joué un rôle important dans les évolutions progressives de la société avant 1985 (sécurité au travail, horaires de travail, codécision, droits fondamentaux, droits syndicaux, etc.), ils doivent aujourd'hui façonner activement la numérisation.

Pour ce faire, il faut un service public numérique. C'est-à-dire un service public qui influe sur la numérisation, et non pas un service public numérisé. La numérisation des pouvoirs publics ne doit pas entraîner une suppression d'emplois dans le secteur public, ni l'intransparence, ni l'externalisation de tâches aux citoyen-ne-s, ni la réduction des services.

Défi pour le syndicat. syndicom agit en sachant que la numérisation va placer les organisations collectives des salarié-e-s face à d'immenses tâches (élargissement du mandat syndical aux indépendants et indépendants fictifs, à des professionnels hautement qualifiés, à de nouvelles formes de communication). Et que ces défis ne souffrent aucun retard dans la numérisation accélérée. Il est également clair que syndicom doit renforcer sa mobilisation politique et améliorer sa capacité de s'imposer.

10.1. Les trois niveaux de notre intervention

- syndicom défend les emplois et les conditions de travail de ses membres dans la transformation numérique. D'une part, cela se passe dans le cadre de conflits et de négociations entre partenaires sociaux, qui ont pour objectif des CCT et d'autres accords. D'autre part, les tentatives des employeurs et de leurs politiciens visant à détériorer les conditions générales de travail (comme les horaires de travail) nécessitent une intervention politique forte du syndicat, en collaboration avec d'autres syndicats, avec l'USS et d'autres partenaires politiques et de la société civile.

- syndicom, en tant que syndicat des réseaux, lutte pour renforcer et redéfinir le service public. Il se considère comme un coordinateur et un initiateur pour les autres syndicats du service public et pour l'ensemble du mouvement syndical.
- syndicom se fixe pour objectif d'élargir le service public à un **service public numérique**. C'est nécessaire dans la transformation numérique de l'économie et de la société, afin que le service public remplisse ses tâches essentielles dans une Suisse numérique. La numérisation modifie le service public classique (p. ex. contact direct avec le public). Mais elle crée également des problèmes et des besoins qui étaient inconnus du service public classique. Par exemple, la protection étendue des données, la sécurité des données et leur maîtrise. La fracture numérique dans la société. Les nouvelles formes de travail, telles que le télétravail à domicile et le travail de plateforme, qui doivent être régulés. Les nouvelles exigences en matière de formation et de qualification tout au long de la vie. La transparence des algorithmes. Et bien plus encore. Voir carte mentale.

10.2 Cartographie du service public numérique

- **Service public plus, bien commun numérique**
 - Création de droits fondamentaux numériques
 - Accès de tous à ces droits numériques fondamentaux
 - Législation et sécurité juridique au sens d'une numérisation sociale et démocratique
 - Mécanismes visant à garantir la maîtrise et la transparence des données
 - Instance d'investigation pour les violations de la maîtrise des données
 - Open source, logiciels libres, matériel informatique libre
 - Installations publiques pour le makerspace (ateliers numériques, fab lab)
 - Réforme de la formation continue
 - Moteurs de recherche et bases de données publics (principe Wiki)
 - Base de données d'algorithmes publics
 - Garantie d'accès analogique
 - Empêchement de la cybercriminalité
 - Débat, ouvert aux résultats! pour l'utilisation des systèmes électroniques pour l'exercice des droits démocratiques
 - Solutions Big Data du service public pour les PME et les particuliers
 - Sécurité de l'information et écologie des médias
 - (...)
- **Travail, télétravail à domicile, plateformes**
 - La numérisation modifie de manière centrale les formes et les conditions de travail et peut donc saper les acquis sociaux dans le monde du travail. Il appartient au service public de réglementer ces nouvelles formes de travail selon le principe des garde-fous, de mettre en œuvre ces régulations et d'accompagner les évolutions du travail numérique. A titre subsidiaire, le service public doit soutenir les accords entre les partenaires sociaux, de sorte que la portée des CCT soit élargie via des déclarations de force obligatoire et que les nouvelles formes de travail précaire outrepassant un espace juridique national (travail de plateforme) trouvent un ancrage juridique dans un contrat de travail universel.
 - Contrat de travail universel (voir 10.3)
 - Régulation du télétravail à domicile
 - Garantie d'une durée maximale de travail, mesures contre la perméabilité de ces horaires de travail
 - Droit à la déconnexion

- Réduction du temps de travail
- (...)
- **Protection des données, souveraineté des données**
 - La protection des données semble être un sujet dépassé à une époque où chaque usager de téléphones portables, d'internet et de réseaux sociaux génère d'énormes traces de données. Cette hypothèse est toutefois erronée. Pour preuve, quantité de sociétés de données tentent d'obtenir davantage de données, par exemple des données de patients – par la contrainte, via des logiciels pièges ou avec de l'argent. Lorsqu'un gouvernement fait appel au nouveau conglomérat Google-Apple pour une application de lutte contre les épidémies ou à un groupe de données américain tel que Palantir, nos données de patients peuvent être très rapidement accessibles aux responsables du personnel, aux caisses maladie, à la police, aux instituts partenaires ou aux entreprises pharmaceutiques.
 - Il faut donc des formes innovantes de protection et de sécurité des données, pour lesquelles le service public doit créer des instruments. A commencer par le premier droit numérique de base, qui révolutionne la question des données: le contrôle des données appartient aux individus.
 - Principe de systèmes de données séparés et blindés
 - Principe de l'annonce préalable d'une utilisation de données
 - Une loi solide sur la protection des données et des institutions de contrôle solides (mission publique, pas d'autocontrôle des sociétés)
 - Obligation d'annonce sur la mise en relation de données, leur commercialisation, etc.
 - Droit de supprimer des données (obligatoire pour gestionnaires de bases de données)
 - Interdiction d'incitations économiques en cas de remise de données
 - Dans le cas de données dont la transmission présente un intérêt public important (p.ex. données de patients): restrictions d'accès claires et appliquées, formes d'accès sélectives, développement de nouveaux mécanismes de sécurité, obligation de signaler l'accès, formes de garantie juridiques en cas de fuite de données (p.ex. interdiction d'utiliser ces données pour des candidatures, la fixation de primes, des infractions, etc.)
 - Création d'une instance d'investigation (service public)
 - Obligation de déclarer les pièges à données dans un logiciel, une application ou un appareil
 - Désactivation obligatoire de ces pièges à données (tels que GPS)
 - (...)
- **Droit au blindage**
 - Droit de déconnexion, pause numérique
 - Principe: tout achat, tout service, tout processus administratif doit également pouvoir être effectué de manière anonyme et analogique
 - Cartes d'accès anonymes en vente libre pour toute forme d'achat, de service, d'activité de réseau, sécurité des opérations en espèces
 - Adresses électroniques à usage unique (usage unique)
 - (...)

- **Accès**
 - Droit fondamental numérique : accès à tous les services numériques
 - Licences creative commons (service public), licences libres
 - Publication d'algorithmes pertinents pas seulement des pouvoirs publics
 - Brevetabilité restrictive
 - Protocoles ouverts
 - Promotion ciblée des banques de connaissances et des services ouverts (ex. Wiki)
 - Applications transparentes de blockchains
 - Open Net (nécessité de remplacer l'Internet, de plus en plus dominé par les entreprises, par un réseau véritablement ouvert). Internet ouvert
 - Prévention de l'intégration forcée (p. ex. accès seulement via Facebook)
 - Développement des moteurs de recherche publics
 - Droit à l'élimination d'une discrimination numérique
 - (...)
- **Lutte contre la fracture numérique**
 - Réseaux couvrant tout le territoire
 - Programmes de formation et de sensibilisation (bons)
 - Point de contact SOS digital
 - Accès gratuit aux services
 - Modèles pour l'accès gratuit au matériel
 - (...)
- **Economie de plateforme**
 - Principe de favoriser et de promouvoir activement de véritables plateformes d'échange
 - Contrôle des plateformes commerciales, régulation juridique
 - Pas de travail indépendant fictif, obligation d'annonce, subordination aux assurances sociales (pas d'ubérisation)
 - Contrat de travail universel. Tout service payé justifie automatiquement un contrat de travail.
 - Nouveau droit du travail pour le travail à domicile
 - Interdiction ou contrôle restrictif des chaînes de sous-traitants
 - Règles strictes pour les marchés publics en matière d'utilisation du travail de plateforme
 - (...)
- **Ecologie numérique**
 - Recherche et application ciblées des instruments numériques dans le domaine de l'écologie (techniques de contrôle-commande et de réseau, mobilité et systèmes de transport combinés, technologies de l'information et de la communication, etc.)
 - Ecologie des systèmes numériques (consommation d'énergie)
 - (...)
- **Impôts/assurances sociales**
 - Pour les entreprises numériques transnationales telles que les GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon), le principe suivant doit s'appliquer: impôts sur le lieu de création de valeur (indépendamment de la présence physique d'une entreprise), nouvelle définition de la création de valeur
 - Créer des formes pour l'imposition du travail à la machine sous toutes ses formes et la participation au financement des assurances sociales
 - (...)

- **Robots et systèmes automatisés**
 - Identification de bots, etc. (obligation d'identification)
 - Régulation claire pour l'utilisation de drones et de nanomachines sous toutes leurs formes
 - (...)
- **Droit**
 - La loi existante doit être adaptée aux défis numériques. Cela commence par la définition des droits numériques de base, mais comprend également de nombreux autres domaines de la législation. Le service public crée un centre de recherche à cet effet.

10.3 Le prolétariat du clic et le projet d'établir un contrat de travail universel

Aujourd'hui, des formes très différentes de contrats de travail règlent les rapports de travail. Ceci a toujours été dérangeant. Avec la numérisation et la production immatérielle émergent de nouvelles formes d'indépendance fictive, de travail précaire, de travail de plateforme, de travail exécuté à la commande et de télétravail à domicile. L'objectif de l'employeur est de rendre ainsi le travail encore meilleur marché. Cela est vanté à grand renfort de «SA individuelles», startups et autres radotages similaires. En réalité, c'est une bombe à retardement sociale. Elle crée un nouveau prolétariat du clic et contribue à la paupérisation du travail.

Nous y opposons un principe: toute forme de travail exécuté contre rémunération justifie automatiquement un contrat de travail. Pas n'importe quel contrat de travail, mais un contrat de base défini par la loi. Nous l'appelons «contrat de travail universel». Il légitime entre autres des prestations aux assurances sociales, un droit aux vacances et un salaire qui correspondent au niveau de la CCT concernée. Les pouvoirs publics peuvent y parer par le biais d'un amendement au Code du travail (CO etc.). Ou avec un nouvel article constitutionnel 110 Cst., qui introduit un droit au travail⁷ (qui serait ensuite mis en œuvre dans le CO sous la forme du contrat de travail universel).

Télétravail à domicile

Le télétravail ouvre la porte au travail indépendant fictif, à la violation des normes sociales minimales et à l'ubérisation de secteurs économiques entiers via des plateformes. Il est possible de l'éviter en partie par des accords entre partenaires sociaux. Les pouvoirs publics doivent créer des conditions-cadres. Sont particulièrement problématiques: les horaires de travail, les contrôles (les employeurs utilisent parfois des instruments très intrusifs pour contrôler la morale de travail de leurs employé-e-s à domicile), les pratiques de rémunération à la pièce, la répercussion des coûts d'infrastructure sur le personnel, les aspects de la médecine du travail (ergonomie, etc.), et enfin, les formes de contrat qui privent les employé-e-s de droits sociaux.

Taylorisme numérique

Sur les postes de travail numérisés, de plus en plus d'instruments cachés sont utilisés pour contrôler et commander les travailleurs (contrôle vocal, contrôle de l'avancement du travail, contrôle des émotions, etc.). Cela augmente le stress des employé-e-s et, combiné à d'autres données personnelles (absences, maladies, rapports des supérieur-e-s hiérarchiques), les

⁷ Le droit au travail est formulé dans l'article 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans l'article 1 de la Charte sociale européenne et dans l'art. 6 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

expose à des mesures discriminatoires. Les syndicats appellent à la résistance en exigeant l'annonce obligatoire de toute technique de contrôle et de commande, leur introduction uniquement sur accord entre les partenaires sociaux. Et, ce qui est élémentaire: le droit à ses propres données et des droits de participation étendus dans la conception des emplois. Le service public doit créer les bases juridiques et organisationnelles nécessaires à cet effet.

Conseil numérique

Les bouleversements sociaux tels que la numérisation requièrent une large discussion sociétale. A cette fin, Corrado Pardini (PS/BE) a exigé en été 2019 au Conseil national que le Conseil fédéral crée un Haut conseil permanent pour la transformation numérique. Tâche: accompagner les profonds changements économiques, sociaux et sociétaux induits par les transformations numériques. La composition de ce Haut conseil indépendant doit refléter la société suisse dans son ensemble.

Charte éthique du service public numérique

Le travail du service public reflète l'intérêt général et est centré sur le bien commun. C'est pourquoi le service public se distingue dans ses motivations et ses formes de travail de l'économie axée sur les profits. Pour affronter l'ère numérique, syndicom veut redéfinir le service public sur la base d'une charte éthique.

11 Service public dans les secteurs et les GI

11.1 Secteur Logistique

Un service universel performant est une condition indispensable pour la population et les entreprises. La «desserte variée, avantageuse et de qualité dans toutes les régions du pays» avec des prestations postales et de services de paiement – un passage tiré de la loi sur la poste (art. 1, art. 22) – est la raison d'être de la Poste, et doit aussi perdurer. Le service universel doit donc être adapté en continu aux besoins modifiés de la population et aux possibilités techniques.

Prospecter des secteurs numériques de manière socialement responsable

L'essor de la numérisation est un moteur important pour stimuler l'évolution future des services postaux. La digitalisation permet de fournir les prestations actuelles de manière plus efficace, d'exploiter des synergies avec d'autres services et de développer de nouvelles prestations. Des exemples de services complètement nouveaux intégrés à la desserte de base seraient l'introduction d'une identité électronique, d'un système de vote électronique ou d'un dossier de patient électronique.

Le «secret postal numérique» ainsi que la confiance dans la Poste en tant qu'«entreprise du peuple» jouent un rôle clé à cet égard. Il convient de souligner la maxime ancrée dans les objectifs stratégiques du Conseil fédéral concernant une «politique du personnel progressiste et socialement responsable» pour les plus de 50 000 employé-e-s de la Poste.

Il ne s'agit pas obligatoirement de prestations qui entrent dans la compétence clé de la Poste. Celle-ci dispose toutefois du savoir-faire nécessaire, des ressources et de la confiance de la population pour développer les nouveaux services de la desserte de base et prospecter ainsi de nouveaux secteurs de marché.

Présence physique du service universel sur tout le territoire

Les défis dans les domaines de l'économie, de l'aménagement du territoire et de la mobilité nécessitent que le réseau logistique soit plus finement ramifié. Outre les prestations comme les automates à colis, les agences postales chez des tiers ou le service à domicile, une présence physique s'impose aussi, telle qu'elle est assurée par les offices de poste. Sinon, le commerce en ligne et le volume croissant de colis qui en résulte entraîneront un trafic supplémentaire massif, en particulier dans les agglomérations.

Le réseau, avec ses différents points d'accès, ne doit être exploité économiquement que s'il est considéré comme faisant partie du service universel. A cet égard, une ouverture à d'autres fournisseurs et services peut également être envisagée. Cela se fait actuellement, mais seulement pour les produits en dehors de la logistique.

La viabilité de la Poste dépend du trafic des paiements

La fourniture autofinancée des prestations du service universel postal n'est possible que si elle est liée au trafic des paiements. Or la privatisation de PostFinance nuirait à la complémentarité des services et entraînerait une baisse de la qualité et une augmentation des coûts.

Pour garantir l'autonomie financière, il est indispensable que la Confédération garantisse le capital de PostFinance. Une expansion des secteurs d'activité de PostFinance au marché du crédit et des hypothèques pourrait elle aussi compenser la perte de revenus.

11.2 Secteur TIC

Le service public ne se résume pas au service de base réglementé par la loi: il comprend les biens et services d'infrastructure fournis - par des sociétés et entreprises publiques - dans toutes les régions à des conditions égales, dans une bonne qualité et à des prix raisonnables. Depuis de nombreuses années, elles sont également fournies par des entreprises privées.

La crise du corona montre l'importance du service public pour la société et l'économie: p. ex. dans le système sanitaire, la logistique et les transports, les télécommunications, les médias, la formation, la culture, etc. En même temps, la crise révèle de façon impitoyable un besoin accru en investissements des pouvoirs publics, car pratiquement tous les domaines ont atteint leurs limites. Il s'agit notamment d'investir dans les conditions de salaire et de travail. Grâce aux investissements dans le service public, de nouveaux emplois peuvent être créés tout au long de la chaîne de valeur.

En complément à la chaîne de valeur des entreprises publiques ou au sein même de celle-ci, les entreprises privées peuvent contribuer, sous leur forme actuelle, à un service public performant. Contrairement à l'administration publique et aux entreprises étatiques, l'Etat n'a toutefois qu'une possibilité limitée d'intervenir dans ces entreprises privées (par exemple en matière de surveillance, de réglementation et de financement).

Comme un contrôle et une légitimation démocratiques font souvent défaut dans les entreprises privées, un rôle d'autant plus important revient aux syndicats dans le cadre du partenariat social: les conventions collectives de travail apportent un correctif important en régulant les conditions de salaire et de travail ainsi que la participation des employé-e-s.

La transformation de la société et de l'économie par la numérisation offre l'opportunité de développer l'approvisionnement en biens d'infrastructure (p. ex. routes) et en prestations

d'infrastructure (y. c. données/informations) au profit de la population, mais aussi de stimuler l'économie avec p. ex. de nouveaux modèles commerciaux. Voici quelques exemples d'investissements socialement bénéfiques soutenus par le secteur TIC à travers des contacts avec des entreprises, associations, autorités, et personnalités politiques:

- **E-ID:** une identité électronique, développée par l'administration publique conjointement avec des entreprises étatiques appropriées.
- **Large bande:** raccordement à l'Internet rapide à l'échelle nationale tout en tenant compte de la technologie la plus efficace.
- **5G:** réseau de communication avec une capacité et des performances accrues pour la population et la place économique suisse.
- **Données:** applications liées à l'open data, en vertu du principe d'autodétermination informationnelle et de souveraineté des données.
- **Conversion numérique:** reconversion aux nouveaux profils professionnels favorisés par la numérisation (financement par ex. par l'assurance chômage, soutenu par l'orientation professionnelle).
- **Portail numérique des citoyen-ne-s:** accès à l'administration pour les citoyen-ne-s et aussi portails pour entreprises.
- **Mobilité en réseau:** du pilotage à l'optimisation du (flux) de trafic jusqu'aux véhicules autonomes.

11.3 Secteur Médias

Les médias fournissent un service essentiel au grand public pour informer sur la politique, l'économie, la culture et la société. Ils jouent un rôle capital dans la formation de l'opinion et le débat démocratique. C'est pourquoi les nouvelles et l'information journalistique ne sont pas des marchandises. Les médias publics et privés font partie du service public.

Cette fonction des médias est toutefois menacée pour de nombreuses raisons:

- Les modèles commerciaux des éditeurs privés, qui finançaient le journalisme avec les recettes tirées des annonces et de la publicité, s'effondrent peu à peu.
- Certaines entreprises de médias se sont aménagé des positions de quasi-monopole au niveau régional par le biais d'acquisitions et de fusions de médias.
- En parallèle, le marché des médias se globalise. Les géants de la technologie et les réseaux sociaux dominent de plus en plus la diffusion de l'information. Ils drainent une grande partie des recettes publicitaires numériques sans fournir de services journalistiques propres.
- Alors que plus de 3400 emplois de professionnel-le-s des médias sont passés à la trappe dans les journaux et les magazines depuis 2011, les acteurs économiques et l'administration ont développé leur communication intéressée.
- Même la SSR, le service public médiatique au sens étroit, centralise ses rédactions et supprime des emplois en raison de la pression politique. La SSR continue à toucher une large audience et est bien ancrée dans la population. Dans les régions dominées par des entreprises médiatiques privées, la SSR contribue à une certaine diversité journalistique.
- La situation globale de l'emploi des professionnel-le-s des médias a néanmoins augmenté d'environ 5 % en raison des nouveaux médias en ligne et de l'augmentation du nombre de professionnels des médias indépendants. Cependant, beaucoup d'entre eux ont des revenus bas.

Les bouleversements dans la branche sont fondamentaux, le besoin en médias produits selon les règles journalistiques a toutefois augmenté depuis la pandémie de coronavirus. Il est urgent d'agir sur le plan politique pour garantir la sécurité financière du service public médiatique.

La SSR est l'entreprise médiatique entièrement rattachée au service public médiatique, qui reçoit un mandat de prestations clair. Elle bénéficie en outre d'une large audience et d'un ancrage solide dans la population. Dans les régions où les entreprises de médias privées sont fortement dominantes, la SSR contribue à diversifier l'offre journalistique. Dans le contexte de l'évolution des habitudes de consommation en cours, la SSR ne peut être limitée aux contributions linéaires de la radio et de la télévision, mais doit aussi pouvoir se développer en ligne pour remplir son mandat de prestations. Seules les restrictions en matière de publicité doivent être maintenues resp. renforcées. Le mandat de prestations doit accorder encore davantage de poids aux informations et à la culture. La majeure partie de la redevance des ménages, actuellement de 1,245 milliard de francs, doit continuer à être utilisée pour financer la SSR. Comme les recettes publicitaires d'environ 400 millions de francs de la SSR sont en baisse, un plafonnement de la redevance des ménages n'est pas judicieux. Un relèvement de la part des redevances de la SSR doit être examiné.

Revendications syndicales pour garantir le service public des médias privés et publics :

- L'aide aux médias par le biais de fonds publics doit être étendue à toutes les catégories de médias, afin d'assurer à long terme une diversité des médias pertinente pour la démocratie.
- Le paquet d'aide aux médias de la Confédération est un pas dans la bonne direction. En particulier, la nouvelle aide aux médias en ligne et les mesures communes d'encouragement pour la formation journalistique, le Conseil de presse et le service de base de l'ATS sont positifs.
- L'aide aux médias élargie ne doit se faire ni au détriment de la SSR ni en défaveur des fournisseurs locaux et régionaux du service public audiovisuel. Augmenter les redevances ne doit pas être un sujet tabou.
- Le service de base d'ATS-Keystone doit être bientôt transféré dans une structure non axée sur les gains.
- Les rendements élevés des géants du tech et des réseaux sociaux doivent être imposés avec des taxes en faveur du journalisme. De manière générale, les bénéfices réalisés directement ou indirectement par le biais de de l'information doivent revenir au moins en partie au journalisme.
- Afin de renforcer l'indépendance des journalistes, syndicom exige que l'aide aux médias soit couplée dans un premier temps à la conclusion de conventions collectives de travail et au respect des normes de qualité.
- A long terme, il convient de mettre l'accent sur l'aide directe au journalisme (recherches, formation, infrastructure, etc.). A cet effet, une nouvelle base constitutionnelle s'impose.
- Les indépendant-e-s et freelances jouent un rôle important dans les médias. L'assurance chômage et les assurances sociales doivent être élargies aux indépendant-e-s pour mieux les protéger.

Après bientôt deux années de crise pandémique, l'expérience montre que le travail de nombreuses branches économiques et professions est essentiel pour le bon fonctionnement de la société. Il n'en va pas ici uniquement du service public au sens étroit. Les employé-e-s des branches Livre et diffusion de médias, Communication visuelle et Industrie graphique contribuent à assurer la production et l'échange de marchandises, services et biens culturels.

11.4 Groupes d'intérêt

Le document du congrès illustre de manière saisissante les défis et les chances que le service public offre aussi à des groupes de personnes spécifiques et à des catégories sociales défavorisées.

Il est particulièrement important pour nous que le service public offre un accès sans discrimination aux services importants, donc à des prestations et à des biens, qui soit ouvert à toutes et tous, – peu importe qu'ils soient hommes, femmes, intersexué-e-s, jeunes ou âgé-e-s, né-e-s ici ou à l'étranger, employé-e-s ou (partiellement) freelances.

Nous nous félicitons donc que le papier établisse un concept très large du service public. Pour les femmes actives, la priorité concerne la garde des enfants. Nos collègues à la retraite sont plutôt préoccupés par la prévoyance vieillesse et les EMS. Mais le point commun de tous ces biens, qui sont et doivent être mis à disposition du grand public à travers le service public, est qu'ils simplifient et améliorent la vie et la cohabitation.

De bonnes conditions de travail progressistes sont importantes pour que les femmes puissent accéder enfin à l'égalité dans les faits. Dans leur cas, le télétravail et la numérisation ont souvent des effets négatifs, car elles sont plus exposées à la charge supplémentaire de travail inhérente à la conciliation entre profession et famille ou à la prise en charge de proches. Le syndicat doit veiller à ce que le service public continue à offrir des conditions de travail progressistes et doit montrer l'exemple pour réaliser l'égalité effective entre les sexes.

A cet égard, rappelons que le service public doit continuer à évoluer. Le document de position du congrès place ici aussi l'accent au bon endroit. Le service public doit être plus numérique – pour suivre son temps, mais aussi pour interpeller les jeunes. Il doit toutefois aussi contribuer à réduire la fracture numérique sociale et à (mieux) inclure les seniors dans le monde numérique. La numérisation comporte toutefois aussi des risques. Notre mandat en tant que syndicat est de les prévenir et de contribuer à promouvoir les opportunités.

Enfin, un rôle démocratique indispensable revient impérativement au service public. Nous le déterminons ensemble, et il doit rendre des comptes à la population. Il faut noter ici que 37 % de la population ne jouit pas du droit de vote – parce que ces personnes sont mineures ou n'ont pas de passeport suisse. Les inclure dans la conception du service public est un défi pour notre société. Mais c'est aussi une opportunité de donner une voix à ces 3 millions de citoyen-ne-s sans droit de vote. De plus, en tant qu'employeur, le service public joue aussi un rôle central pour ces groupes. Il offre à des dizaines de milliers de migrant-e-s un bon travail et à d'innombrables jeunes des apprentissages professionnels de qualité, ainsi qu'un tremplin sûr vers la vie active. Sans le travail des migrant-e-s, le service public finirait par s'effondrer. Et c'est aussi là que la Suisse se montre telle qu'elle est vraiment: une nation née de la volonté de ses citoyen-ne-s et façonnée par la migration.

Du point de vue des groupes d'intérêt, il est également primordial d'aborder le sujet des nouvelles formes de travail, telles que le papier du congrès les met en discussion. Les personnes aujourd'hui déjà marginalisées souffrent du taylorisme numérique. Comme pour le travail à domicile classique, ce sont majoritairement des femmes qui en sont victimes. Sans compter les nombreux jeunes, qui ne connaîtront jamais une autre forme de travail si notre intervention syndicale échoue.

La numérisation du travail offre cependant aussi des opportunités, qu'il convient de forger de manière décisive en tant que syndicat. Le véritable télétravail, soit le travail à domicile avec l'autonomie du temps mais dans le respect des droits du travail usuels, répond au souhait de nombreux jeunes (mais pas de tous). Il faut clairement empêcher que les employé-e-s qui préféreraient exercer un emploi sur une base régulière soient contraints à l'économie de plateforme. Dans les années à venir, syndicom doit mettre tout en œuvre pour couper court à cette nouvelle forme de travail numérique sur appel et pour garantir à tous les employé-e-s de bons jobs. Mais il convient aussi de continuer à garantir un travail de qualité aux indépendant-e-s –qu'ils soient graphistes, photographes, texteurs, illustrateurs ou spécialistes TIC. Leur travail doit se réaliser sous une forme autodéterminée, et sans qu'ils ne soient exploités ou soumis à la sous-enchère ou à une pression temporelle excessive par le biais de plateformes internationales.

Un autre aspect important consiste à ne pas monter les jeunes contre les personnes âgées, les femmes contre les hommes, les migrant-e-s contre les personnes nées ici, les employé-e-s fixes contre les freelances (à temps partiel). La vision, présentée dans le document de position du congrès, évite cet écueil. Le papier veut créer un meilleur équilibre social à travers le service public, garantir les droits fondamentaux numériques et classiques et faire respecter l'égalité des droits. Pour les groupes marginaux, c'est vital.

Parer les attaques des néolibéraux contre notre service public est donc une tâche centrale du syndicat syndicom, aussi du point de vue de l'égalité.

Extrait de la prise de position du GI Retraité-e-s

Le service public en Suisse jouit toujours d'une qualité élevée dans de nombreux domaines. Sous couvert de numérisation et sous la pression à réaliser des bénéfices, un démantèlement insidieux des prestations s'opère toutefois peu à peu. Les personnes âgées, celles vivant dans la pauvreté, celles ayant une mauvaise formation ou encore celles qui sont issues de l'immigration en pâtissent tout particulièrement. Le GI Retraité-e-s demande au congrès de syndicom d'évoquer les effets négatifs du démantèlement des prestations et de la numérisation sur les personnes âgées et les personnes défavorisées à différent égards et qu'il formule des propositions d'amélioration.

Du point de vue du GI Retraité-e-s, les points suivants sont importants:

- Tout le monde n'a pas les moyens d'avoir un smartphone ou un PC avec accès à l'internet ou n'est pas à l'aise avec la numérisation. Ces personnes ont besoin de conseils gratuits et facilement accessibles par téléphone ou au guichet. Du point de vue des retraité-e-s, le soutien proposé à la clientèle est mauvais. C'est un des principaux défauts des fournisseurs de services. L'accès aux informations sur les sites Web est insuffisant et celles-ci sont peu compréhensibles.
- Les conseils oraux au guichet et par téléphone doivent être gratuits et accessibles aux horaires de bureaux usuels.
- Il faut mettre un terme à la fermeture d'offices de poste et au démantèlement des prestations du courrier postal.
- Les fournisseurs de prestations doivent être tenus d'associer leurs clients au développement des services. Ils doivent au moins être entendus avant que des changements n'interviennent.

syndicom
Monbijoustrasse 33
Case postale
3001 Berne

syndicom.ch